



## Pins de mon voisin

-----  
Par Fyt68

Bonjour,

Mon voisin a des pins en bordure de propriété attenante à la mienne. Ceux-ci sont infectés par des nids de chenilles. Certaines branches dépassent de plus de 4 mètres à la verticalité de mon jardin. La hauteur de ses pins plantés en limite de votre jardin et l'intrusion de leurs branches à la verticale de notre jardin (parfois jusqu'à 4 m) nous génèrent plusieurs dangers immédiats et désagréments:

- Présence de la chenille processionnaire du pin
- Risque de chute du au vent très puissant entre nos 2 résidences
- Ombre permanente
- Non pousse de ma pelouse
- Dégénérescence de mon olivier
- Epines de pins dans ma piscine, obstruant les filtres, difficile à désengager.

J'ai demandé en 2023 à mon voisin d'élaguer et d'ététer ses arbres. Refus catégorique. De plus, j'ai des animaux (un chien et un chat) et je crains que leur santé soit en danger à cause des chenilles.

Que puis-je faire pour contraindre mon voisin à garder ses arbres et leurs branches chez lui?

Merci pour votre réponse.

Fyt68

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez commencer par communiquer à votre voisin les articles 671 672 et 673 du code civil - par courrier RAR - pour étayer votre mise en demeure.

Vous pouvez tenter une conciliation, ou si sans succès saisir le tribunal pour trouble anormal de voisinage.

Pour les chenilles, vous pouvez les signaler à la mairie ou encore prendre les mesures de protection suivantes :

- arrosez abondamment sous les nids, et éloignez vos animaux quand elles descendent (avril en général)
- chouchoutez les mésanges qui les mangent
- installez chez vous des pièges à phéromones à partir de Juin, vous empêcherez le renouvellement des nids dans le voisinage